



Définition des salaires dans le domaine de l'épargne et de la protection contre les risques

Déduction coord CHF 86'040	³ Bel Etage Progrès 	⁴ Bel Etage Plus 	Pension d'invalidité 40% du salaire assuré Pension de conjoint 60% de la pension d'invalidité
	¹ Bel Etage Basis 	² Bel Etage 	
Cotisations d'épargne en % du salaire assuré			